

PROJET DE PROGRAMME DE STABILITE POUR LES ANNEES 2018-2022 ET PROGRAMME NATIONAL DE REFORME 2018

Présentation générale

Lors du Conseil des ministres du 11 avril, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, ont présenté les principaux axes du programme de stabilité et du programme national de réforme pour la période 2018-2022.

UNE AMELIORATION DES INDICATEURS BUDGETAIRES

Transmis chaque année par tous les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne, le programme de stabilité présente la **stratégie et la trajectoire à moyen terme des finances publiques**, et **actualise le cadrage économique et budgétaire** retenu par le Gouvernement pour la période 2018-2022, détaillé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018.

Avec un **déficit public à 2,6% du PIB en 2017**, la France respecte l'engagement de ramener le déficit sous le seuil des 3 points de PIB, ouvrant la voie à une **sortie de la procédure de déficit excessif** à l'été 2018. Ce déficit devrait diminuer progressivement pour atteindre **2,3% du PIB en 2018** et **2,4% en 2019** (au lieu de 2,8% et 2,9% jusque-là anticipés). Un **léger excédent** des finances publiques est même envisagé à **horizon 2022**.

Le **poids de la dette publique** devrait commencer à **décroître dès 2018** en s'établissant à **96,4% du PIB** et en passant **sous le seuil des 90% en 2022**, grâce à la réduction du déficit et à l'accélération de l'activité.

Le scénario macroéconomique a également été revu à la hausse : la **croissance**, après avoir atteint **2% du PIB en 2017**, s'établirait à nouveau à **2% en 2018**, soutenue, notamment, par un **environnement international dynamique**, l'**investissement des entreprises** et la **demande intérieure**. Elle diminuerait légèrement à **1,9 % en 2019** suite au ralentissement des exportations et de l'investissement des entreprises engendré par la hausse des taux d'intérêts et le ralentissement de la demande mondiale.

L'**inflation**, après s'être redressée à **1% en 2017**, atteindrait **1,4% en 2018** puis baisserait à **1,2% en 2019**, cette baisse favorisant le pouvoir d'achat des ménages.

La **baisse des prélèvements obligatoires** devrait se poursuivre au long du quinquennat, avec un taux de **45% du PIB en 2018** (contre 45,4% en 2017), et de **44,3% en 2022**. Cette diminution devrait **beneficier aussi bien aux entreprises** (transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations) **qu'aux ménages** (suite du dégrèvement de la taxe d'habitation et exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires).

Enfin, la **part des dépenses publiques dans le PIB, hors crédits d'impôt**, passerait de **55,1% en 2017 à 54,4% en 2018**. Ces efforts de maîtrise des dépenses publiques devraient ensuite être intensifiés, afin de faire reculer leur part dans le PIB de 0,7 point en 2018 et de 0,9 point en 2019, soit **51,1% en 2022**.

Dans son **avis**, le **Haut Conseil des finances publiques (HCFP)** a jugé ces différentes **prévisions réalistes**, de même que les prévisions d'emploi et de masse salariale pour 2018 (progression du salaire moyen de 2,4% en 2018 et progression de la masse salariale du secteur privé), tout en rappelant que la réalisation de ce scénario macroéconomique nécessitera un **strict respect des engagements de maîtrise de la dépense publique**.

LES QUATRE AXES DE TRANSFORMATION DU PROGRAMME NATIONAL DE REFORME

Le programme national de réforme retrace l'**ensemble des réformes de l'économie française** entreprises par le Gouvernement.

1/ Libérer le plein potentiel de l'économie française

Le Gouvernement a engagé une **réforme du marché du travail** afin de **favoriser les créations d'emplois**. Cet assouplissement des relations entre les salariés et les entreprises s'est doublé d'une **sécurisation des parcours professionnels**, avec la **réforme de la formation, de l'apprentissage et de l'assurance-chômage**. Une **réforme fiscale d'ampleur** a également été engagée, avec la **réduction du taux de l'impôt sur les sociétés** jusqu'à 25%, la **transformation de l'impôt sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, et le **prélèvement forfaitaire unique (PFU)** de 30% sur les revenus du capital. Enfin, le **plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises** devrait garantir aux entrepreneurs et aux entreprises un environnement propice à la croissance.

2/ Faire émerger le modèle de croissance de demain

Cet axe privilégie l'**éducation** et la **formation**, en réformant l'**accès à l'université**, l'**apprentissage** et la **formation professionnelle**, mais également la **recherche** et l'**innovation**, avec un **investissement public à hauteur de 13 Mds€**. D'autres réformes sont également prévues s'agissant de l'**écologie** (décarbonation de l'économie, fin de l'exploitation des hydrocarbures), des **transports**, du **logement** et de l'**agriculture**.

3/ Refonder notre modèle social pour construire une société de mobilité et de justice

Cet axe repose sur la volonté de **mieux récompenser le travail**, en **augmentant le pouvoir d'achat des salariés** en réduisant de 20 Mds€ les cotisations salariales en 2018. Il s'agit également d'**uniformiser les protections** garanties par l'Etat-providence (élargissement de l'assurance-chômage, réforme systémique des retraites), et de **lutter contre les inégalités de notre système social et fiscal** (suppression de la taxe d'habitation, transformation de notre système de santé).

4/ Transformer l'Etat et restaurer l'équilibre de nos finances publiques

La stratégie du Gouvernement est de **substituer des réformes structurelles à la dépense publique**, et de **privilégier les dépenses d'investissement aux dépenses de fonctionnement** - le chantier « Action Publique 2022 » envisage ainsi de réformer en profondeur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Il s'agit également d'attribuer à l'**Etat** un rôle d'**accompagnateur** et de **conseiller** auprès des citoyens, ce que concrétise le projet de loi sur un **Etat au service d'une société de confiance**.